



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

**MISSION PROJET DE VILLE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Tél. : 01.64.13.16.11
Fax : 01.64 88 61 66

COMPTE-RENDU DE REUNION
Date de réunion : Vendredi 12 février 2010 Lieu de réunion : Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal Date d'émission : 1/03/10 Rédacteur : Mélanie CHEYSSOU N° compte-rendu : 1 Nombre de pages : 8
OBJET : Réunion Bilan des conseils de quartier

Participants

M. GEOFFROY	Député-maire - Président des conseils de quartier
Mme FOURGEUX	Maire-Adjoint chargée de la Vie des quartiers – Vice-présidente des conseils de quartier
M. RACINE	Conseiller municipal – Quartier Bois l’Evêque - Collège des élus
M. VIGNEULE	Conseiller municipal– Quartier Bois l’Evêque - Collège des élus
M. SAINSDARD	Conseiller Municipal Représentant de la minorité municipale Quartier Bois l’Evêque - Collège des élus -
M. DERRE	Maire-Adjoint chargé de l’équipement, des travaux, de la voirie, du fleurissement et des espaces paysagers - Quartier République - Collège des élus
Mme FLEURY	Conseillère municipale- Quartier République - Collège des élus
M. PERIDON	Maire-Adjoint - Quartier Gare - Collège des élus
Mme SAVY	Maire-Adjoint chargée de la petite enfance, de l’enfance et des relations avec les établissements primaires - Quartier Gare - Collège des élus
Mme NICOLAS	Conseillère municipale - Quartier Vieux Pays - Collège des élus
Mme RACKELBOOM	Maire-Adjoint chargée des formalités administratives- Quartier Vieux Pays - Collège des élus
M. FENDRI	Quartier Prévert - Co-vice président
Mme MOREAU	Quartier Prévert - Collège habitants
Mme MUNOZ LOPEZ	Quartier Prévert - Collège habitants
Mme NANSE	Quartier Prévert - Collège habitants
M. PORTRON	Quartier Prévert - Collège habitants
M. POTY	Quartier Prévert - Collège habitants
M. BENNEIAN	Quartier Prévert - Collège associations, commerçants, professionnels
Mme MOIOLI	Quartier Prévert - Collège associations, commerçants, professionnels
M. VERRET	Quartier Bois l’Evêque - Co-vice président
Mme LECOMTE	Quartier Bois l’Evêque - Collège habitants
M. HEBERT	Quartier Bois l’Evêque - Collège habitants
M. ZAMBONI	Quartier Bois l’Evêque - Collège habitants
Mme DEROUET	Quartier Bois l’Evêque - Collège habitants
Mme TURQUOIS	Quartier Bois l’Evêque - Collège habitants
M. GERARD	Quartier Bois l’Evêque - Collège habitants
M. JEZEQUEL	Quartier Bois l’Evêque - Collège associations, commerçants, professionnels
Mme VIVIEN	Quartier Bois République - Co-vice présidente par procuration de M. LUTTMAN
M. BERTHET	Quartier Bois République- Collège habitants
Mme BONNAND	Quartier Bois République- Collège habitants
M. LECONTE	Quartier Bois République- Collège habitants
M. LERAY	Quartier Bois République- Collège habitants
M. VALERY	Quartier Bois République- Collège habitants
M. REMOND	Quartier Gare - Co-vice président
M. BERTHIER	Quartier Gare - Collège habitants
Mme GEORGET	Quartier Gare - Collège habitants
Mme HAAS	Quartier Gare - Collège habitants
Mme MARECHAL	Quartier Gare - Collège habitants
Mme SALZE	Quartier Gare - Collège habitants
M. MISSERI	Quartier Vieux-pays - Co-vice président
M. ARISTIN	Quartier Vieux-pays - Collège habitants
M. DELACOURT	Quartier Vieux-pays - Collège habitants
M. QUENTIN	Quartier Vieux-pays - Collège habitants
M. LASSAILLE	Quartier Vieux-pays - Collège habitants
M. SOMERS	Quartier Vieux-pays - Collège habitants
M. TAHET	Quartier Vieux-pays - Collège habitants
M. RAVIART	Quartier Vieux-pays - Collège associations, commerçants, professionnels
M. BEZARD	Directeur Général des Services
M. GOUEDARD	Directeur Mission Projet de Ville
Mlle LACOMBE	Directrice Communication/reprographie
Mlle CHEYSSOU	Responsable du service Développement Durable

Après une année de fonctionnement, cette réunion a permis de tirer un bilan de l'expérience pour permettre d'apporter des améliorations quant au fonctionnement des conseils de quartier en 2010.

1 BILAN SUR LE FONCTIONNEMENT GENERAL

a. Les acteurs

Monsieur le Député Maire reste attaché à la démarche mais souhaite ne pas être convié systématiquement aux réunions des conseils de quartier afin que sa présence n'accapare pas trop de temps et limite le débat. C'est Mme Fourgeux, en tant que Maire adjoint chargée de la vie des quartiers et vice-présidente des conseils de quartier qui a un rôle prépondérant dans cette démarche.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Député Maire reste en permanence informé et garde un bon niveau de connaissance sur l'ensemble des sujets abordés.

L'équipe administrative à travers son DGS a pour rôle de rassembler les éléments techniques qui sont utiles à la démarche. Le service développement durable, représenté par sa nouvelle responsable Mélanie Cheyssou, a pour mission de coordonner la démarche d'un point de vue logistique et organisationnel.

Les conseils de quartier sont présidés de droit par le Député-maire et Mme Fourgeux. Chaque conseil de quartier est composé de 3 collèges :

- collège des élus
- collège des habitants
- collège du monde associatif et commercial de la commune

b. La fréquentation

Trois réunions plénières ont eu lieu par conseil de quartier. Propositions et recommandations ont émergé de ces rencontres.

En un an de fonctionnement, le taux de fréquentation est relativement remarquable ; les membres se sont appropriés la démarche de manière assidue et volontariste.

Les séances des conseils de quartier sont publiques ; d'une manière générale, il y avait de 4 à 12 membres présents. Les co-vice présidents habitants ont fait preuve d'une forte implication quant à la mise en œuvre de cette démarche.

c. Les attributions et l'appropriation de la démarche

Chaque conseil de quartier est consulté et appelé à se prononcer dans le cadre du périmètre du quartier ; il est possible que des membres soient invités, dans le cadre d'une commission interquartier, à se prononcer sur des sujets qui concernent l'ensemble de la commune mais cela doit rester ponctuel et prévu « en amont ».

Les thématiques abordées lors des séances ont été nombreuses: sécurité, stationnement, entretien des espaces verts et du mobilier urbain, déchets, projet d'aménagement urbain.

Selon les conseils, des fiches action ont été mises en place, des groupes de travail ont été constitués sur des thématiques spécifiques (stationnement, bancs), des rencontres ont eu lieu auprès des habitants.

L'année de fonctionnement a été complexe mais s'est enrichie au fur et à mesure grâce à la participation active de tous les membres des conseils de quartier et de Mme Fourgeux. Il est également rappelé que toute « prise de position » exprimée au nom d'un conseil de quartier n'est légitime qu'à condition qu'elle découle d'un accord unanime des membres des trois collèges et pas seulement du collège habitants en tant que tel. Une attention particulière sera portée sur ce point afin d'éviter de nouveaux dysfonctionnements tels que ceux connus sur ce plan dans le cadre de la concertation sur le PLU.

d. Sur les délais de réponse :

Les délais de traitement ont été de plus de plus en plus réduits fin 2009 et début 2010. Un calendrier pour 2010 a été établi, sous réserve de se voir apporter des modifications.

Un certain nombre de demandes a été formulé par écrit et transmis par messagerie électronique avant la réunion bilan. Le Député Maire invite les membres des conseils de quartier a reformuler les demandes qui leur sembleraient les plus importantes afin qu'il y apporte des réponses.

2. LES AMELIORATIONS A APPORTER

a. Emission d'avis par les conseils de quartier

Sur l'adoption du PLU

Les membres des conseils de quartier ont été amenés à se positionner dans le cadre de l'adoption du PLU. Des avis ont été mentionnés par les membres et la question de leur prise en considération est évoquée.

Le Député Maire propose de revenir sur les éléments d'appréciations, à savoir le registre de l'enquête publique et la forme. L'expression des membres a eu lieu en toute légitimité.

Des avis ont été donnés au nom des conseils de quartier.

Le Député Maire rappelle qu'un avis, lorsqu'il est formulé au nom d'un « conseil de quartier » doit émaner de l'ensemble de ses membres.

Certains avis formulés dans le registre d'enquête publique du PLU ont été faits au nom des conseils de quartier alors qu'ils émanaient de collègues habitants, ce qui est illégitime. La question du bon positionnement des uns par rapport aux autres est primordiale.

Le Député Maire prend acte du fait que la procédure à suivre n'a pas été assez clarifiée au début et que la formalisation des avis des conseils de quartier devra faire l'objet d'améliorations.

Sur la transmission de documents administratifs

Les membres des conseils de quartier souhaiteraient que certains documents soient transmis sous la forme de fichiers (et notamment le registre d'enquête publique).

Monsieur le député maire rappelle que ce type de document est uniquement disponible sous une forme papier. Ces documents sont consultables en mairie par tout le monde.

b. Demande de formations

Les membres des collèges habitants souhaiteraient acquérir une méthode d'approche des conseils de quartier ainsi que des connaissances techniques supplémentaires en cas de sollicitation sur des dossiers spécifiques tels que le PLU. Il est demandé que des formations soient dispensées aux membres des conseils de quartier.

Monsieur le Député Maire souligne que la question de la formation se pose également pour les élus, qui ont parfois besoin de connaissances techniques pour donner un avis sur certains dossiers. Les élus disposent de crédits pour se former, soit de manière collective, soit de manière individuelle. En complément de ces formations, cet apport de connaissances est effectué par les différents services communaux. La plupart du temps, l'apprentissage se fait grâce à une expérience sur le terrain. A l'échelle des membres des conseils de quartier, le Député Maire se pose la question de l'existence de formations adaptées et de qualité.

Certaines formations « généralistes » pourraient être mises en œuvre mais il faut rappeler que toute demande de formation plus spécifique ne pourra se faire qu'à la double condition qu'elle soit justifiée car touchant un sujet abordé dans le cadre des conseils de quartier et qu'elle soit faite suffisamment de temps à l'avance (plusieurs semaines sont nécessaires pour trouver un formateur).

Dans le même sens, les membres des collèges habitants souhaiteraient que leur soient mis à disposition plusieurs exemplaires du livre « Conseil de quartier, Mode d'emploi » de Hugues Mallard, relatifs à la démocratie participative. Cet ouvrage serait un moyen utile pour apprendre à délibérer avec les assemblées.

Monsieur le Député Maire propose que 2-3 exemplaires de cet ouvrage soient mis en consultation (en mairie au service documentation-archives et à la Médiathèque par exemple).

Les membres des collèges habitants souhaiteraient également rencontrer des conseils de quartier de communes voisines afin d'échanger sur leurs expériences.

Monsieur le Député Maire est favorable à cette demande. Mme Fourgeux est chargée de se rapprocher de ses homologues d'autres villes situées à proximité et ayant déjà plusieurs années d'expérience en matière de Conseil de quartier. Les membres des conseils de quartier qui seraient intéressés pourraient ensuite prendre contact avec des personnes « référentes » d'autres villes

c. Sur la demande de moyens de communication

Les collèges habitants ont demandé à plusieurs reprises de disposer de différents moyens de communication : une boîte mail par conseil de quartier, un encart dans Rencontre, la création d'un lien depuis le site internet de la ville vers des blogs, une gratuité des photocopies, l'installation de boîtes aux lettres en mairie, la création d'une fiche-navette dans Rencontre.

Sur la demande d'un encart dans Rencontre

Les membres des collèges habitants souhaitent pouvoir communiquer sur l'existence des conseils de quartier. Le contact avec tous les habitants n'est pas forcément évident ; l'objectif d'un encart serait de « promouvoir » la démarche auprès des habitants et de les informer des dates de passage des représentants habitants dans les quartiers.

Monsieur le Député-maire n'est pas opposé à cette demande à condition qu'un juste équilibre soit respecté entre tous les collègues qui composent les conseils de quartier. Une réflexion doit être menée en interne afin de déterminer les outils à mettre en place pour garantir cette représentativité.

Sur la demande de fiches-navette dans Rencontre

Monsieur le Député-maire précise que cette question doit également être étudiée en interne (pour les raisons citées au paragraphe précédent).

Sur la demande de blog

Monsieur le Député-maire précise que la création d'un lien depuis le site internet de la ville vers des blogs peut être envisagée à la double condition suivante:

- que soit rédigée et adaptée au préalable une charte de déontologie. Cette dernière est en cours d'élaboration. Les co-vice présidents des collèges habitants seront concertés une fois qu'elle sera finalisée.
- que les blogs fassent l'objet d'une appellation adaptée : le nom de « Conseil de quartier » ne pourra être accepté.

Sur la gratuité des photocopies

Monsieur le Député-maire tient à souligner que toute demande de communication de documents administratifs qui sont en état de projet ne peut être acceptée. Monsieur le Député-maire demande à réfléchir sur le fait que cette transmission papier aille à l'encontre de la volonté de dématérialisation et de la réduction des dépenses. L'accès de documents aux membres du conseil municipal repose sur ces mêmes principes. Cette demande doit être étudiée.

Sur l'installation de boîtes aux lettres :

Une installation de boîtes aux lettres à destination des collègues habitants des conseils de quartier est prévue très prochainement. Chaque collègue habitants va disposer d'une boîte aux lettres installée dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville. Il reviendra à chaque co-vice président d'assurer une « visite » régulière de ces boîtes.

Une information dans le journal Rencontre circulera concernant ce nouvel outil

d. Sur la prise de parole des habitants pendant le déroulement des conseils de quartier :

Les collègues habitants évoquent la possibilité de donner la parole aux habitants ne faisant pas partie du conseil de quartier en fin de séance.

Monsieur le Député-maire évoque à titre d'exemple le fonctionnement du conseil municipal qui prévoit d'accorder un temps maximum de parole aux habitants. Si cette prise de parole est encadrée, elle peut s'avérer efficace.

Monsieur le Député-maire propose qu'une modification du règlement intérieur ait lieu afin de donner la possibilité aux habitants qui ne font pas partie des conseils de quartier de disposer d'un temps de parole. Il est toutefois primordial que le

formalisme prévu par le règlement intérieur initial reste d'actualité et que ce temps de parole ne dépasse pas 5 à 10 minutes

e. Sur les réponses apportées aux questions

Les membres des conseils de quartier reviennent sur le fait que des questions sont restées sans réponse et notamment sur les thèmes de sécurité, de la consommation d'alcool, et des problèmes liés au stationnement.

Monsieur le Député-maire explique que selon les questions posées, la commune peut ou non apporter une réponse précise et rapide. S'agissant par exemple de sujets qui ne relèvent pas de la compétence communale, les réponses apportées peuvent parfois être incomplètes et prendre plus de temps. Quoiqu'il en soit, chaque question devra être suivie d'un élément de réponse.

Mme Fourgeux rappelle que les réponses sont envoyées systématiquement.

Monsieur le Député-maire insiste sur le fait que certaines réponses attendues ne pourront être données compte tenu de la confidentialité avec laquelle sont traités certains actes et situations individuelles dans le domaine judiciaire.

Sur les modalités de réponses aux questions :

Les membres des conseils de quartier souhaitent savoir s'il serait possible d'avoir une réunion mensuelle avec le service Développement Durable pour discuter des réponses aux questions.

Monsieur le Député-maire considère que cette proposition n'est pas à écarter mais qu'il ne faut pas qu'elle soit la procédure à privilégier. Une réflexion va être menée concernant la mise en place d'autres modes opératoires, tout en privilégiant les modes de traitement actuels.

f. Concernant la « mixité » lors des réunions

Dans certains quartiers, il est constaté une absence de « mixité » concernant le positionnement des différents collègues pendant les réunions. Existe-t-il un moyen de faire en sorte que les membres des conseils de quartier soient placés indépendamment du collègue auquel ils appartiennent ?

Proposition est faite d'installer les membres par ordre alphabétique aux prochaines réunions des conseils de quartier et d'en mesurer « l'effet attendu ». Ceci est une première suggestion.

g. Sur la demande de consultation sur les aménagements futurs:

Sur la participation des habitants à la réflexion relative aux aménagements de voirie

Des travaux qui sont en projet rue du Bois l'Evêque pourront faire l'objet d'une consultation des membres du conseil de quartier. A cette occasion, différents facteurs vont nécessairement être à prendre en compte au moment de cette réflexion et notamment les normes d'accessibilité, le calibrage du stationnement, la réduction de la vitesse.

Sur l'installation d'un système de vidéo surveillance

Les membres des conseils de quartier souhaiteraient savoir si une consultation est prévue pour l'installation du système de vidéo surveillance.

Monsieur le Député-maire explique que ce projet est actuellement confié à un bureau d'étude qui va fournir un rapport qui fera l'objet d'une information publique. Ce projet s'inscrit dans une dimension globale de vidéo-protection à l'échelle de l'agglomération qui présente une réelle dimension politique engageant la responsabilité des élus. Il appartiendra donc à ces derniers de décider en dernier ressort même si une communication des résultats de cette étude mérite d'être présentée par la municipalité devant chaque conseil de quartier.

Sur la mise en place de groupes de réflexion au sein des conseils de quartier

Suite à une question relative au traitement de dépôts des ordures sauvages, Monsieur le Député-maire invite les membres des conseils de quartier à réfléchir à l'implication des membres des conseils de quartier dans le cadre de réflexions sur des thématiques touchant aux quartiers.

A titre d'exemple, il propose que la circulation des vélos sur les trottoirs ainsi que les déjections canines puisse faire l'objet de réflexions sous la forme de groupes de travail.

Guy GEOFFROY,
Député-maire

Josiane FOURGEUX,
*Maire-adjoint chargée de la
vie des quartiers*